



les entreprises
du paysage

Paris, le 2 avril 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formation en élagage : l'engagement qualité se poursuit

L'élagage est un métier passionnant mais un métier à risque, qui nécessite une formation spécifique de qualité.

L'Unep – Les entreprises du paysage, l'AFDJEVP (Association Française des Jardins et Espaces Verts Publics), et l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux Français), avec la participation de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et des établissements de formation en élagage, ont élaboré en partenariat une **Charte de Qualité de la Formation en Elagage**, proposée depuis 2008 aux établissements de formation dispensant le Certificat de Spécialisation « Taille et soins des arbres »*.



CHARTE DE QUALITÉ DE LA FORMATION EN ÉLAGAGE

Les objectifs de cette charte sont :

- **D'offrir aux stagiaires une formation de qualité**, leur permettant d'aborder le monde du travail avec des compétences solides et reconnues,
- De parvenir à **harmoniser la qualité de la formation au Certificat de Spécialisation « Taille et soins des arbres »**,
- **D'obtenir la meilleure adéquation possible entre les besoins de la profession, les attentes des stagiaires et la réponse des centres de formation**

Il s'agit d'une démarche de **reconnaissance, par les professionnels du métier, de la qualité de l'enseignement** dispensé par les centres de formation.

« Notre démarche répond à deux objectifs : aider les jeunes qui désirent apprendre le métier d'élagueur à s'orienter vers des centres où l'enseignement reçu sera reconnu sur le marché du travail, et aider les professionnels dans leur recrutement en leur garantissant que leurs futurs salariés ont reçu une formation performante » - Benoît Claude, Président de la Commission de suivi de la Charte

« La charte de qualité nous offre une reconnaissance officielle quant au sérieux et au professionnalisme de nos formateurs, tous issus du monde de l'entreprise et expérimentés dans les domaines de l'élagage et de la formation initiale ou continue. » - Roland Vidal, responsable de la formation CS Taille et soins des arbres au CFPF de Châteauneuf du Rhône, signataire de la Charte.

*Le Certificat de Spécialisation « Taille et Soins des Arbres » est une formation en 560h permettant de se spécialiser dans l'élagage après un CAPA /BPA ou Bepa (niveau V)

L'Unep a depuis décembre 2006 ses engagements de services certifiés par Afaq Afnor Certification selon le référentiel Quali'OP spécifique aux organisations professionnelles. C'est un véritable gage de confiance.

- Notre stratégie est définie
- Notre communication est structurée, son efficacité est évaluée
- Nos actions d'influence sont ciblées/
- Notre organisation est formalisée et transparente
- Nous communiquons des informations fiables et régulières
- Notre organisation permet la participation active de nos adhérents

L'Unep a ses engagements certifiés Afaq Afnor



Pour être signataire de la charte de qualité de la formation en élagage il faut répondre aux engagements suivants :

- **Un certificat de spécialisation « Taille et soins des arbres» dispensé selon des critères de qualité établis et reconnus,**
- **Une équipe pédagogique compétente et expérimentée,**
- **Un encadrement des stagiaires dans de bonnes conditions de sécurité et de pédagogie,**
- **Un enseignement des techniques conforme aux exigences réglementaires,**
- **Une formation conforme au référentiel du CS,**
- **Des évaluations loyales, transparentes et objectives,**
- **L'appui de la profession.**

La charte est signée pour une durée de 3 ans et son respect est contrôlé tous les ans.

Une commission de suivi, composée de représentants des partenaires, se réunit régulièrement pour étudier les dossiers de candidature et mettre en œuvre le suivi annuel des centres signataires (étude de dossiers de suivi annuel et visites dans les établissements pour s'assurer de la conformité entre les données transmises annuellement à la Commission et les pratiques sur le terrain).

La Charte compte à ce jour 13 établissements signataires, soit près du tiers des centres délivrant le CS Taille et Soins des Arbres en France :

CHEP du Tremblay sur Mauldre (février 2009)

CFPF de Châteauneuf du Rhône (février 2009)

CFPPA de Nérac (février 2009)

Ajournement provisoire de ce centre en 2012, dans l'attente d'une réouverture de CS dans cet établissement

CFPPA de Pontivy (février 2009)

CFPPA de Saint Germain en Laye (février 2009)

MFR de Pointel (février 2009)

CFPPA d'Angers - Le Fresne (juin 2009)

MFR de Sainte Consoce (juin 2009)

CFPPA d'Auterive (juin 2009)

CFPPA Forestier de Bourgogne (octobre 2009)

MFR de Javols (février 2010)

CDFAA Pyrénées-Atlantiques 64 (décembre 2010)

GRETA du Livradois Forez (mars 2012)



A propos de l'Unep-les entreprises du paysage : www.entreprisesdupaysage.org

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 26 500 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, mais aussi à informer et aider ses adhérents (70 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents.

Contact presse : Muriel Kock – 01 42 33 18 82 / mkock@unep-fr.org

L'Unep a depuis décembre 2006 ses engagements de services certifiés par Afaq Afnor Certification selon le référentiel Quali'OP spécifique aux organisations professionnelles. C'est un véritable gage de confiance.

- Notre stratégie est définie
- Notre communication est structurée, son efficacité est évaluée
- Nos actions d'influence sont ciblées/
- Notre organisation est formalisée et transparente
- Nous communiquons des informations fiables et régulières
- Notre organisation permet la participation active de nos adhérents

L'Unep a ses engagements certifiés Afaq Afnor



www.afnor.org